

**70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation  
foncière de la RD 28 à GOERSDORF**

**Rapport n° CP/2019/226**

**Service gestionnaire :**  
M450 - Service Opérations foncières

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre de la régularisation foncière de la RD 28 sur le territoire de la commune de Goersdorf.

Une vérification cadastrale récente a permis de constater qu'un particulier est resté propriétaire d'une parcelle cadastrée en section 24 n° 369/308 de 4,16 ares, intégrée en fait dans l'emprise de la RD 28, sur le territoire de la commune de Goersdorf.

Le Département du Bas-Rhin a pu obtenir l'accord du propriétaire pour une régularisation de cette situation par un transfert de cette parcelle, en vue de son intégration au domaine routier départemental.

Le prix de la présente opération n'excédant pas 180 000€, la division du Domaine n'a pas établi d'avis. Le principe d'indemnisation proposé correspond à la valeur de biens comparables sur le marché local.

Il est proposé d'acquérir la surface concernée au prix de 150 € l'are, soit un coût total d'acquisition de 624,00 €.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider de l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 24 n° 369/308 de 4,16 ares moyennant le versement, au propriétaire concerné, d'une indemnité totale de 624,00 € ;
- de décider que l'acte sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, pour représenter le Département du Bas-Rhin et signer l'acte en la forme administrative reçu et authentifié par le Président du Conseil Départemental.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
45558	21-2111-621	100 000,00 €	64 035,65 €	624,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide de l'acquisition de la parcelle, située à Goersdorf et cadastrée en section 24

*n°369/308 de 4,16 ares ;*

*- décide que la transaction s'effectuera sur la base d'un prix de 150,00 € l'are, soit un coût total de 624,00 € ;*

*- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;*

*- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette acquisition, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.*

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY